

- ▶ Poursuivre l'organisation de nouvelles sessions de sensibilisation et de formation sur la gestion des flux de trafic illicite de migrants et de la traite des êtres humains, d'une part, et sur la protection des victimes des réseaux criminels de trafic et de traite, d'autre part.
- ▶ Renforcer le dispositif du retour volontaire et de réintégration en mettant le focus sur la nécessité de consolider les activités de réintégration et de renforcer la coopération avec les institutions des pays d'origine concernées pour garantir la réussite du retour au pays d'origine.

### Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux

Ce programme correspond à l'application directe des deux principes directeurs de la SNIA, à savoir la coopération multilatérale renouvée et la responsabilité partagée. Il est basé sur le principe de transversalité des questions migratoires. La migration est ainsi une responsabilité partagée car toute décision d'un pays au sujet de départ, de transit ou de résidence de personnes, a un impact direct sur les autres pays du même trajet migratoire. D'où émane l'intérêt de travailler de manière collective dans l'élaboration et la mise en place des politiques migratoires régionales adéquates.

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire, le Maroc a ainsi veillé à travailler en étroite collaboration et coopération avec ses partenaires internationaux, organisations internationales et pays partenaires. Le Maroc a ainsi développé des cadres de coopération avec les partenaires régionaux et internationaux, afin de favoriser la création de synergies et de mutualiser les efforts.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce programme se présentent comme suit :

- ▶ Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée (OSP 17).
- ▶ Promouvoir le co-développement (OSP 18).

## Bilan programmatique d'étape

- Promouvoir la coopération scientifique et technique (OSP 19).

### 1. Activités menées en 2020

#### 1.1. Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée (Action 9.1)

La coopération internationale en matière de migration touche l'ensemble des programmes sectoriels de la SNIA et contribue à ses objectifs spécifiques et ses actions concrètes. Certains partenaires internationaux, tel que l'OIM, l'UNESCO, travaillent sur plusieurs programmes sectoriels. D'autres, tels que le BIT se concentrent sur des interventions dans certains domaines. Les principaux partenaires sont les agences des Nations Unies, les Agences de Coopération Technique et les bailleurs internationaux.

Une description exhaustive de leurs activités est mentionnée au niveau du bilan des programmes sectoriels de la SNIA.

#### *a - Coopération avec les agences des Nations Unies*

Cette année, la pandémie liée à la COVID-19 a fragilisé la situation des migrants et des réfugiés, surtout ceux en situation de précarité comme les enfants et les femmes. Ainsi, cette population vulnérable est devenue plus dépendante à l'assistance humanitaire offerte par les différents acteurs nationaux et internationaux et intervenants en matière d'immigration et d'asile. Le système des Nations Unies œuvre en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et la société civile pour la gestion de la pandémie et la minimisation de ses conséquences sur les plans sanitaire, sociale et économique plus particulièrement sur les jeunes et enfants migrantr.

Rappelons que le Ministère et le Système des Nations Unies au Maroc ont signé, en septembre 2016 un programme conjoint d'appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) avec les représentants des agences participant au programme : OIM, UNHCR, OIT, ONU Femmes,

ONUSIDA, PNUD, UNESCO et UNFPA. Ce programme vise à apporter un appui coordonné et ciblé aux autorités marocaines dans la mise en œuvre de la SNIA, pour la période 2017-2021. En 2018, il a été convenu d'impliquer d'autres agences, notamment l'UNICEF et l'OMS.

Dans l'objectif d'établir plus de convergence et de coordination entre l'ensemble des agences des Nations Unies au Maroc, et déployer au mieux les efforts pour mobiliser le financement à l'horizon 2021, les projets identifiés ont été révisés en 2019, par le Groupe Thématique Migration (GTM) du Système des Nations Unies et le Ministère, tenant compte du nouveau contexte international de gouvernance des migrations et les enjeux liés au Pacte mondial pour les migrations et celui pour les réfugiés

Aussi, un programme conjoint intitulé «Protéger et autonomiser les enfants et les jeunes réfugiés et migrants au Maroc» a été signé entre le HCR, l'UNICEF et l'OIM en 2018 et co-financé par le Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (UNTFHS), pour une période de 36 mois (2018-2021) vise à :

- Habilitier les enfants, les jeunes réfugiés et migrants à agir pour leur propre compte et à reconstruire leur vie au Maroc.
- Renforcer les capacités des institutions publiques et organisations non gouvernementales pour répondre aux besoins de cette catégorie à travers, la réalisation d'activités dans les domaines du vivre-ensemble, la santé, l'éducation, la formation, l'emploi et l'assistance.

### ► **L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**

L'OIM œuvre pour appuyer le Royaume dans le cadre de la politique migratoire avec les autres Agences onusiennes afin de contribuer à assurer une bonne gouvernance de la migration au niveau national, régional et local.

Dans ce sens, l'OIM a collaboré à la mise en place de plusieurs projets concernant la population migrante au Maroc sur différentes thématiques, en partenariat avec les acteurs concernés.

## Bilan programmatique d'étape

Depuis le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire, l'OIM a soutenu les migrants en matière d'assistance médicale et d'orientation vers les services de santé publique ainsi que dans la sensibilisation des populations migrantes sur l'impact de la COVID-19. En tenant en compte l'importance de la santé mentale, l'OIM a pu assister plus de 1225 personnes ayant des difficultés psychologiques. Elle a organisé, dans le même sens, des sessions de formation en faveur des professionnels de la santé portant sur différentes thématiques liées à la santé des migrants, et ce, en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'ENSP.

Dans le même sens, l'OIM appuie plusieurs autres projets en partenariat avec la société civile sur des thématiques d'assistance sociale et humanitaire ainsi que dans l'insertion des migrant(e)s au marché de l'emploi et l'accompagnement des porteurs de projets en particulier les femmes migrantes. Elle s'active aussi dans des projets liés au soutien de la territorialisation de la SNIA, à travers la mise en place des projets de renforcement des capacités des acteurs locaux, le partage d'expériences et des bonnes pratiques ainsi que la mise en œuvre des projets pilotes au niveau régional.

### ► Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

Le Maroc est passé d'un pays de transit à un pays de destination, en accueillant, entre autres, des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires de plus de 40 pays sur son territoire, dont la majorité issue de l'Afrique subsaharienne. L'UNHCR assure la protection des réfugiés au Maroc ainsi que l'accompagnement dans les procédures de demande d'asile en étroite collaboration avec les autorités marocaines.

Malgré la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'UNHCR a adapté ses procédures pour effectuer des enregistrements à distance et continus des demandes d'asile dans l'attente de la mise en place d'un système national d'asile. En collaboration avec les autres partenaires, l'UNHCR continue son programme d'assistance CASH en matière d'éducation des

réfugiés et de leurs enfants. Ainsi, une continuité des cours a été assurée à distance pendant la période du confinement. En matière d'assistance médicale et humanitaire et en tenant en considération l'impact négatif de la COVID-19 sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, l'UNHCR a mis en place des campagnes d'assistance médicale et un système de consultation à distance comprenant également la santé mentale.

L'UNHCR contribue également à la concrétisation des programmes de la SNIA à travers plusieurs actions, à savoir : l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile dans des programmes de formation professionnelle et d'entrepreneuriat.

### ► **L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)**

L'ONUDC continue toujours sa collaboration avec le Maroc dans le cadre de la concrétisation des actions visant à combattre la traite et le trafic des migrants, à travers l'amélioration des capacités de détection et le renforcement des compétences des organismes chargés du démantèlement des réseaux criminels. Elle s'active également en matière de renforcement des capacités des acteurs de la société civile dans les domaines d'accompagnement et d'assistance des victimes de la traite des êtres humains.

### ► **Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

L'aide humanitaire en faveur des enfants est l'un des objectifs majeurs de l'UNICEF. L'assistance et la protection des enfants migrants et réfugiés représentent un axe prioritaire de cet organisme, en tenant compte de la fragilité de cette catégorie de population. Le Maroc s'acharne, dans ce sens, à travers la SNIA qui cible dans ses grandes lignes directrices les enfants migrants et réfugiés, à réaliser un ensemble d'actions et de programmes en partenariat avec l'UNICEF et d'autres acteurs nationaux et internationaux.

## Bilan programmatique d'étape

Durant l'année 2020, qui est une année exceptionnelle au niveau sanitaire, social, et économique, l'UNICEF a mis en place un plan d'action d'urgence pour répondre aux besoins des enfants et a continué son soutien aux enfants migrants notamment pour le volet éducation dans le cadre du projet « Hijra Wa Himaya ». Ce projet vise à aider les enfants migrants à franchir les portes de l'école et leur faciliter la scolarisation grâce à un système d'identification des besoins, qui permettra par la suite d'orienter les aides financières aux enfants désireux d'intégrer l'école. Dans le même sens, l'UNICEF soutient toujours le projet de mise en place de 80 écoles de deuxième chance nouvelle génération. Aussi, dans le cadre du projet AMAL, l'UNICEF a organisé 25 ateliers en faveur des enfants migrants sur l'éducation et le vivre ensemble.

L'UNICEF a pu offrir l'assistance sanitaire pour les enfants migrants par le biais des campagnes de sensibilisation et d'information, de traitement et de vaccination ainsi que par la signature de conventions avec des associations œuvrant dans le domaine de la santé. Quatre partenariats ont été mis en place, deux partenariats pour les centres pilotes transitoires et deux partenariats dans le domaine de la santé qui ont ciblé plus de 427 jeunes et enfants migrants.

### ► Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

L'agenda du développement durable dans le monde est de plus en plus exigeant et ambitieux. Il considère la migration comme un pilier du développement.

C'est dans ce sens, que L'UNESCO collabore avec le gouvernement marocain dans le cadre des objectifs de la SNIA pour identifier et agir au profit du développement scientifique et culturel de cette population, à travers un ensemble de programmes et actions bien ciblés.

En raison de la situation pandémique liée à la COVID-19, l'UNESCO a dû répondre aux besoins urgents des Etats membres couverts par le Bureau pour le Maghreb, notamment ceux en lien avec l'éducation

et l'enseignement à distance. Le projet relatif à l'initiative des villes Africaines inclusives pour la Migration est d'une grande importance pour l'UNESCO. Il vise l'accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en place de politiques inclusives en particulier dans les domaines de l'éducation, la participation à la vie culturelle et scientifique, la liberté d'expression et l'éthique de l'environnement.

### ► **Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA (ONUSIDA)**

La collaboration entre l'ONUSIDA et le Gouvernement Marocain est traduite par la poursuite de ses programmes de prévention et de détection du VIH : 24744 migrants(e)s ont bénéficié des programmes de proximité VIH et 5809 ont bénéficié de dépistage du VIH.

### ► **Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)**

Le FNUAP collabore avec les intervenants nationaux et internationaux, ainsi qu'avec la société civile dans le cadre du programme SALAMA. Ce programme vise à protéger la santé de la population migrante à risque, plus particulièrement les femmes et les jeunes adolescents. Ainsi, un ensemble de sessions de sensibilisation a été organisé au profit des jeunes migrants leaders dans leurs communautés sur le sujet de la santé sexuelle et reproductive.

En tenant compte de l'impact de la pandémie du coronavirus et dans le cadre de la phase VII de l'opération SALAMA, le FNUAP a pu assister plus de 45 provinces avec plus de 1350 kits d'hygiène pour la protection contre la COVID-19, et des brochures d'information traduites en 3 langues (arabe, français et anglais) pour informer les migrants sur le danger de cette pandémie et les moyens de préventions à adopter.

### ► ONU FEMMES

Les initiatives entreprises par l'ONU Femmes dans le cadre de la mise en oeuvre de la SNIA sont en relation avec la lutte contre la traite des êtres humains. Ainsi, à travers le projet « Accès aux services judiciaires pour les femmes et enfants victimes de la traite – phase II », plusieurs formations et rencontres ont été organisées avec les Magistrats et qui ont porté sur le cadre législatif national et des standards internationaux de lutte contre la traite des êtres humains, la protection des victimes et les poursuites pénales. En 2019, la Présidence du Ministère Public, en partenariat avec le Bureau multi-pays de l'ONU Femmes, a présenté sa campagne de communication et de sensibilisation sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'occasion de la clôture dudit projet.

#### *b - Partenariat avec l'Union Européenne*

Le Maroc, par sa position géostratégique qui l'expose à différentes problématiques migratoires pour lesquelles les réponses sont multidimensionnelles nécessitant une coopération plus dynamique entretient un partenariat durable et solide avec l'Union Européenne en matière de migration. Rappelons que le Maroc a été le premier pays de la région du Sud de la Méditerranée à avoir conclu un partenariat pour la mobilité avec l'Union Européenne. De ce fait, le Maroc affirme sa détermination à mettre en oeuvre les actions décidées en commun dans le cadre des mécanismes bilatéraux et régionaux existants. Ainsi, plusieurs programmes et projet ont été conclus avec l'Union Européenne, en vue de promouvoir l'intégration des migrants au Maroc. Il s'agit de :

- Programme d'appui aux politiques migratoires du Royaume, initié en 2018 pour soutenir le Royaume du Maroc dans la mise en oeuvre de ses politiques et stratégies en matière de migration, à travers le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, via un appui budgétaire. Ce programme s'articule autour de quatre grands axes:
  - Le renforcement des fondements législatifs et institutionnels des politiques migratoires.



- Le renforcement des connaissances et des outils de production de connaissances sur les questions migratoires.
  - L'opérationnalisation des politiques migratoires dans les secteurs de l'assistance sociale et de l'emploi.
  - Le renforcement du dispositif national du retour volontaire du Maroc vers les pays d'origine.
- ▶ Projets initiés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence :
- Coopération Sud-Sud en matière de migration, mis en œuvre par la GIZ et Expertise France. Ce projet vise le renforcement de la coopération sud-sud en matière de migration et la mise en œuvre des mémorandums d'entente respectifs entre le Maroc et la Côte d'Ivoire (signé en janvier 2015), le Mali (en attente de signature) et le Sénégal (signé en juin 2013).
  - Appui à la territorialisation des politiques migratoires, mis en œuvre par ENABEL et l'AFD, au niveau de trois régions : Souss-Massa, Béni-Mellal Khénifra et l'Oriental.
  - Empowerment juridique des migrants au Maroc, mis en œuvre par ENABEL, visant le renforcement de la protection et la résilience des migrants.
  - Promotion du vivre-ensemble sans discrimination au Maroc, mis en œuvre par l'AECID, à travers deux projets :
    - Le premier projet intitulé «Vivre Ensemble Sans Discrimination: une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre » vise à renforcer les instruments et les politiques publiques visant à prévenir le racisme et la xénophobie envers la population migrante, sur la base de la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes.
    - Le deuxième projet intitulé « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance

## Bilan programmatique d'étape

sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc », vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'Entraide Nationale pour assurer une gestion efficace de l'assistance aux migrant-e-s vulnérables sur l'ensemble du territoire du Maroc et accompagne l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANCLA) dans l'élaboration et la diffusion de programmes d'alphabétisation adaptés, ciblant les migrant-e-s et les MRE.

A ces projets et programmes, s'ajoutent d'autres initiatives régionales et nationales visant à promouvoir une approche globale et partagée des OOs services de base et leur intégration socio-économiques au Maroc.

### *c- Partenariat avec les agences de coopération technique*

Trois principales agences de coopération technique sont actives dans le domaine de la migration. Il s'agit de :

- **Agence Belge de Développement (ENABEL)**

Depuis 2016, ENABEL est active dans le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc, par le biais de plusieurs projets et programmes couvrant un ensemble de thématiques: formation professionnelle et emploi, appui à la territorialisation des politiques migratoires et protection des droits des migrants, à savoir : le projet AMUDDU (financé dans le cadre de la coopération Marocco-Belge), le projet Empowerment juridique des personnes migrantes et le projet « Déploiement des politiques migratoire au niveau régional (DEPOMI), financés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence.

Nous rappelons que les détails de ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

- **Agence de Coopération Allemande (GIZ)**

La GIZ est chargée de la mise en œuvre de l'initiative financée par le gouvernement allemand relative au renforcement de capacités des collectivités locales et la mise en place de projets pilotes dans le domaine de la migration, à travers le projet RECOSA.

Plus de détails relatifs à ce projet sont mentionnés au niveau du bilan des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

- Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

L'AECID est chargé de mettre en œuvre le projet « Vivre ensemble », financé dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence et dont l'objectif est de soutenir l'amélioration des mécanismes d'identification et de plaintes en matière de protection des droits de l'homme, notamment les incidents à caractère xénophobe envers les migrants. Aussi, à travers l'aide complémentaire au programme d'appui budgétaire aux politiques migratoires, l'AECID est chargée de la mise en œuvre de la composante assistance sociale et retour volontaire. Cette composante vise à renforcer les capacités institutionnelles de l'Entraide Nationale pour soutenir l'accompagnement des migrants vulnérables en vue de les réintégrer dans leur pays d'origine.

Plus de détails sur le projet sont mentionnés au niveau du bilan des programmes sectoriels et transverses de la SNIA concernés.

### 1.2. Promouvoir le Co-développement (Actions 9.2 et 9.3)

Depuis son retour à l'Union Africaine, le Maroc a doté cette institution d'une vision stratégique à long terme sur les questions migratoires. Grâce à la clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, un Agenda Africain sur la Migration en Afrique a été élaboré. La déclinaison de la vision Royale s'est concrétisée par la mise en place de l'Observatoire Africain des Migrations, basé à Rabat. Cette perspective continentale fera de la migration un levier du co-développement, un pilier de la Coopération Sud-Sud et un vecteur de solidarité intra-africaine. Ainsi, l'ouverture officielle de l'OAM a eu lieu le 18 décembre 2020, en coïncidence symbolique avec la célébration de la journée internationale des migrants.

## Bilan programmatique d'étape

L'importance de l'Observatoire est manifestée par le besoin de doter les pays africains d'un outil efficace, leur permettant de concevoir des politiques migratoires régionales basées sur les faits et permettant ainsi une meilleure maîtrise du phénomène migratoire, en développant la collecte, l'analyse et l'échange de données.

En relation avec la coopération Sud-Sud, le MDCMRE continue son suivi des projets de partenariat avec trois pays africains partenaires, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. Ainsi, une conférence de lancement officiel a eu lieu au Maroc en juin 2019. Trois domaines d'intervention sont concernés, à savoir : la migration et le développement, la protection des droits des migrants au regard de leur intégration et/ou réintégration et la mobilité sud-sud. Ces projets financés par l'Union Européenne et mis en œuvre en partenariat avec la GIZ et Expertise France, visent à renforcer davantage l'approche Sud-Sud de la migration en Afrique, ainsi que l'échange d'informations et le partage d'expériences dans le domaine de la migration.

### 1.3. Promouvoir la coopération scientifique et technique (Actions 9.4 et 9.5)

La coopération scientifique et technique est parmi les axes de coopération prioritaires pour le Maroc. C'est dans cette optique que le MDCMRE a signé une convention cadre de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la promotion de la recherche scientifique sur la migration ainsi que le renforcement de l'échange scientifique et technique.

#### *a - Coopération scientifique*

Durant l'année universitaire 2019-2020, 10% du nombre de places de la première année dans les établissements universitaires publics à accès régulé a été réservé aux étudiants étrangers non-résidents au Maroc. Ainsi, le traitement des dossiers de candidature a été effectué selon les mêmes conditions et critères de sélection appliqués aux marocains.

## Programmes transverses

Concernant les capacités d'accueil, un élargissement a été établi en termes d'effectif pour les formations (Master, Doctorat et médecine), en faveur des étudiants étrangers. Ce qui a pu augmenter les inscriptions pour cette année à 21000 étudiants étrangers dans les établissements de l'enseignement supérieur marocain, dont 85% sont issus des pays africains et dont 13060 (62%) étudiants étrangers sont inscrits aux universités publiques suivantes:

| Etablissement public                         | Nombre d'étudiants inscrits |
|--|-----------------------------|
| Université Mohammed V Rabat                  | 2330                        |
| Université Hassan II Casablanca              | 2400                        |
| Université Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès    | 1679                        |
| Université Cadi Ayyad Marrakech              | 1262                        |
| Université Sultan Moulay Slimane Beni Mellal | 196                         |
| Université Mohammed Premier Oujda            | 380                         |
| Université Abdelmalek Essaâdi Tétouan        | 1229                        |
| Université Chouaïb Doukkali El Jadida        | 427                         |
| Université Hassan 1 <sup>er</sup> Settat     | 829                         |
| Université Moulay Ismaïl Meknès              | 591                         |
| Université Ibn Tofaïl Kénitra                | 1476                        |
| Université Ibn Zohr Agadir                   | 261                         |
| <b>Total</b>                                 | <b>13060</b>                |

Ainsi, 8816 étudiants étrangers sont inscrits aux établissements à accès ouvert, dans les domaines suivants :

| Domaine des études                           | Nombre d'étudiants inscrits |
|--|-----------------------------|
| Sciences Juridiques, Economiques et Sociales | 5177                        |
| Lettres et Sciences Humaines                 | 1259                        |
| Sciences                                     | 2380                        |

Aussi, 4244 étudiants étrangers sont inscrits aux établissements à accès régulé dans les domaines suivants :

## Bilan programmatique d'étape

| Domaine des études  | Nombre d'étudiants inscrits |
|---|-----------------------------|
| Sciences de l'ingénieur, technologie et sciences techniques | 1787                        |
| Sciences de la santé  | 1924                        |
| Commerce et Gestion   | 431                         |
| Sciences de l'Education                                     | 102                         |

Concernant les améliorations des services sociaux, l'accompagnement des étudiants étrangers dans le nouveau régime de la couverture médicale dédié aux étudiants (AMO-étudiant) a été renforcé ainsi que l'hébergement dans les cités universitaires et internats. Le nombre atteint est de 1322 étudiants dont 85% bénéficient d'une bourse de l'Etat Marocain.

| Coopération académique pour l'année 2020    |   |                  |  |
|---|---|------------------|--|
| Nombre d'étudiants inscrits aux universités | Etudiants originaires d'Afrique subsaharienne | Bourse accordées | Surplus par rapport à l'année précédente |
| 21000                                       | 17850   | 12283            | 2168                                     |

### *b - Coopération technique*

La coopération technique est un volet très important en matière de coopération internationale. A ce niveau les stagiaires étrangers sont répartis sur les différents centres de formation nationaux de l'OFPPT, dont la majorité sont originaire des pays de l'Afrique Subsahariennes en plus d'autres pays comme la Syrie, la Palestine et l'Inde. Le choix des filières est très varié : l'informatique, le commerce et la gestion des entreprises en plus de la mécanique et de l'électricité. A ce sujet, 180 stagiaires sont inscrits pour l'année 2019-2020 dans ces filières.

## 2. Mesures prises pendant le confinement

L'année 2020 est considérée comme une année exceptionnelle en raison de la crise sanitaire. Ainsi, un ensemble de mesures ont été menées en faveur de 800 étudiants résidents à la Cité Universitaire Internationale (CUI), à savoir :

- ▶ Distribution des paniers alimentaires d'une valeur moyenne de 600dhs en faveur des résidents à la CUI (environ 5000 paniers distribués durant toute la période du confinement).
- ▶ Le transport au profit des apprenants a été assuré par des mini bus en respectant les mesures sécuritaires et sanitaires.
- ▶ Disponibilité des infirmeries et des cabinets dentaires pour suivre l'état sanitaire des résidents.
- ▶ Des chambres de mise en quarantaine en cas de contamination.
- ▶ Caméra thermique et gel hydroalcoolique dans les entrées de la cité CUI.
- ▶ Distribution hebdomadaire des masques de protection.
- ▶ Une liste de 1600 étudiants en situation vulnérable a été établie. Ces étudiants, en plus de leurs bourses habituelles ont reçu une bourse supplémentaire de 300 dh pour les mois de mai et juin 2020.
- ▶ Dans le cadre des efforts déployés par le Ministère Déléguée Chargée de l'Enseignement Supérieure et de la Formation Professionnelle, une note ministérielle n° 12/00621 en date de 05 octobre 2020 a été adressée aux universités marocaines portant sur l'inscription des étudiants étrangers et leurs accès à la formation à distance.

## 3. Défis et contraintes

Le Maroc a lancé une dynamique partenariale originale et innovante qui témoigne d'une ouverture et d'une interactivité accrue avec l'ensemble des parties concernées, que ce soit en Afrique ou en Europe. Ces dynamiques touchent les aspects liés à la planification, la mise en œuvre et le suivi

## Bilan programmatique d'étape

des projets. De même, la diversité des champs de coopération ainsi que la multitude des partenaires (Agences des Nations Unies, Agences de Coopération Internationale, relations bilatérales et multilatérales avec les pays ...etc.) ont permis au Maroc de se positionner comme un acteur clé dans les débats sur la gouvernance mondiale de la migration.

Plusieurs progrès sont aussi enregistrés au niveau de l'objectif spécifique relatif à la promotion de la coopération scientifique et technique, notamment l'augmentation des quotas des étudiants étrangers. Aussi un accompagnement spécifique a été mis en place au cours de la période du confinement. Des avancées ont été enregistrées pour l'enseignement et la formation à distance que ce soit pour les migrants ou pour les formateurs et le personnel dans le cadre de renforcement des capacités. Ainsi, l'accès des étudiants étrangers résidant au Maroc à l'enseignement supérieur, dans les mêmes conditions que les nationaux est un acquis essentiel aujourd'hui.

Davantage de réflexion et de concertation sont néanmoins nécessaires pour l'élaboration et la mise en place de programmes de co-développement dans les pays d'origine, initiés par les réseaux d'associations de migrants et appuyés par le Maroc, les pays d'origine ainsi que par les partenaires internationaux.

Le champ de la coopération internationale et des partenariats représente une partie importante du travail effectué dans le domaine migratoire au Maroc. Il nécessite une gouvernance efficace ainsi qu'un suivi continu. Plus d'efforts de planification conjointe entre le ministère et les partenaires est nécessaire. De même, il est primordial que les partenaires et les bailleurs créent une dynamique pérenne d'échange, notamment lors de la phase de planification, afin d'éviter la duplication des activités et des zones d'intervention.

En termes d'échange universitaire, la remontée ainsi que le regroupement et le partage des informations et des données relatives aux profils des étudiants étrangers au Maroc sont à renforcer. L'objectif étant de procéder



au suivi et à des évaluations exactes, basées sur les besoins et les situations réelles de cette cible

#### 4. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Renforcer les mécanismes de gouvernance et de coordination de la territorialisation de la SNIA entre le niveau central, régional et local, avec l'appui de l'OIM, notamment dans le cadre de la troisième phase du Programme Mondial 2019-2023 «Placer la migration au service du développement durable».
- ▶ Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en place de politiques inclusives en particulier dans les domaines de l'éducation, la participation à la vie culturelle et scientifique, la liberté d'expression et l'éthique de l'environnement, avec l'appui de L'UNESCO.

#### 5. Recommandations

Afin de renforcer les acquis du programme 9 « Coopération et partenariats internationaux», il est recommandé de :

- Elaborer une feuille de route claire sur l'implémentation du Pacte Mondial et le lien avec la SNIA et la SNMRE, validée par tous les partenaires, qui s'avère aujourd'hui une recommandation majeure pour faciliter la mise en place des programmes de la SNIA.
- Assurer un meilleur suivi et un ciblage efficace en termes de populations cibles et des zones géographiques d'intervention au niveau des projets de coopération.
- Améliorer la collecte et le partage des informations et des données relatives aux profils des étudiants étrangers au Maroc.